

Les subsides

de notre localité, monsieur le Président. En fait, à la place du ministre des pêches de la province, j'aurais probablement accordé deux fois plus de permis pour le conditionnement du poisson, car on ne saurait refuser des emplois à cette région. Comment nier qu'il est préférable de conditionner le poisson aussitôt qu'il est pris dans nos filets, plutôt que de l'expédier à une grosse conserverie multinationale sur la côte américaine ou sur la côte est?

● (1730)

Mais le problème est en fait le suivant: à Terre-Neuve, province différente de la Nouvelle-Écosse, qu'on demande un permis de conditionneur, cela ne signifie pas que le détenteur souhaite conditionner quoi que ce soit. C'est là l'essentiel du problème. On ne devrait pas dire qu'il s'agit d'un permis de conditionneur, à moins que le détenteur n'ait l'intention de conditionner ou de mettre des produits en conserve. Voilà le problème que nous devons régler dans le secteur de la pêche de Terre-Neuve.

Le président suppléant (M. Guilbault): Les députés ont-ils des questions ou des observations au sujet du discours de notre collègue?

M. Crosby: Monsieur le Président, les observations du député m'ont passablement intéressé, surtout ce qu'il a dit au sujet des services essentiels requis par les localités de la région atlantique pour favoriser l'expansion industrielle. Je n'ai jamais entendu parler d'entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises de pêche, de fabrication ou tout autre, qui aient voulu s'installer dans une région où l'approvisionnement en eau, le système d'égouts et autres services essentiels n'existaient pas. Ces services essentiels font désormais partie intégrante de l'expansion industrielle. Quand nous envisageons de venir en aide à une entreprise donnée, nous songeons souvent à lui prêter main forte pour construire de nouvelles structures et de nouveaux bâtiments, et parfois même à l'aider à obtenir du capital d'exploitation; il nous arrive cependant d'oublier les besoins fondamentaux des localités.

J'ai été touché de constater que la circonscription du député éprouvait le même problème que la mienné de Halifax-Ouest, à savoir l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable. Dans certaines régions de ma circonscription, l'eau est contaminée par de l'arsenic. On trouve d'autres substances délétères ailleurs mais l'arsenic est la pire. Les citoyens ne peuvent pas boire l'eau du robinet. Tout industriel qui songerait à mettre cet emplacement en valeur change immédiatement d'avis. Je félicite le député d'avoir signalé à la Chambre l'importance de ces services essentiels. Bien qu'on les associe aux habitants, ces services mettent aussi en cause le développement et l'expansion industrielle.

Je voudrais demander au député s'il a quelque idée sur la manière de faire intervenir le gouvernement fédéral dans ces

questions très fondamentales. En ce qui concerne la pollution à l'arsenic dans certains quartiers de Halifax-Ouest, j'ai cru que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prendrait diverses mesures en raison du danger grave que cela représente pour la santé, mais non. M^{me} le ministre ne s'est pas encore montrée réceptive à la question. Mais si l'on peut montrer que cela fait obstacle à l'expansion industrielle, d'autres ministères ou organismes du gouvernement pourraient être tentés d'intervenir en vue de mettre cette région en valeur. Nous ne saurions avoir une activité économique véritable sans cette évolution. Qu'on lie ou non directement l'activité économique à ce problème, il est évident que le problème en question touche les gens qui participent à ces activités. Si le député peut nous donner une idée de ce que le gouvernement pourrait faire dans ce domaine, je serais heureux de l'écouter.

M. Baker: Monsieur le Président, d'après le budget des dépenses du ministère de l'Environnement, je sais que trois réseaux d'alimentation en eau ont été installés depuis un an dans certaines régions du Canada. Par contre, je ne sais pas comment il faut s'y prendre pour obtenir de l'argent. Ces travaux sont financés pour moitié par le gouvernement fédéral et pour moitié par la province. Mais pour répondre à la question, je dois dire qu'il serait malheureusement impossible d'avoir un système d'alimentation en eau dans une petite localité rurale si le gouvernement fédéral n'assumait pas le coût total des travaux dans la plupart des provinces. Pour financer les réseaux d'alimentation en eau, les gouvernements provinciaux ont normalement recours à un prêt bancaire ou à un prêt accordé par une banque provinciale. En général, l'argent ne vient pas du gouvernement. Celui-ci paye les intérêts jusqu'à la fin des travaux, puis la province garantit que la municipalité remboursera le prêt à la banque dans un certain délai. Par conséquent, le gouvernement provincial ne va sûrement pas s'empresser d'installer un réseau d'alimentation en eau dans les petites localités qui ne sont pas des villes ou qui pourraient difficilement rembourser le prêt. C'est là que réside le problème, et c'est regrettable.

A mon avis, la seule façon dont le gouvernement fédéral pourrait installer un réseau d'alimentation en eau serait exactement celle qu'a mentionnée le député. Il est essentiel d'avoir un réseau d'aqueducs pour développer une agglomération. A mon avis, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) devrait employer à cette fin une partie des fonds du Programme de croissance locale de l'emploi que son ministère a approuvés récemment. Je pense que c'est une possibilité à envisager. J'ai d'ailleurs demandé au ministre si nous pourrions procéder de la même manière dans ma circonscription.

Le problème fondamental, c'est que les gouvernements provinciaux ne s'acquittent pas de leur devoir de fournir de l'eau potable. Le plus grand scandale existant au Canada en 1984, c'est probablement que nous n'avons pas assez d'eau potable.